



OFFICE DE TOURISME  
BEZIERS MEDITERRANEE

ANNEE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FASCICULE N° 2

*Je soussigné Robert MENARD, Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant 1 page recto figurant dans le fascicule N° 2 du Recueil des Actes Administratifs de l'OTCBM de l'année 2021 sont mis à la disposition du public le : 17 MAI 2021*

## I – DELIBERATIONS

### Séance du 23 Avril 2021

DL1- Approbation du compte rendu de la séance du 08/03/2021  
DL2- Départ du directeur de l'Office de Tourisme et nomination à titre temporaire d'une directrice par intérim  
DL3- Présentation du tableau des emplois  
DL4- Attribution du marché pour la fourniture et la pose de la signalisation touristique sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée  
DL5- Liste des décisions à la signature du directeur

## II– ARRETES

### Séance du 23 Avril 2021

2021/0007 : Relatif à la nomination de Mme A.VILLARD au poste de directrice de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée  
2021/0008 : Relatif à la délégation de signature de Mme A.VILLARD en tant que directrice par intérim de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée

Fait à Béziers, le 17 MAI 2021

Pour le président, par délégation  
**Aline VILLARD**  
Directrice par intérim de  
l'Office de Tourisme Communautaire  
Béziers Méditerranée



**OFFICE DE TOURISME  
BEZIERS MEDITERRANEE  
ANNEE 2021  
RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**FASCICULE N° 2**

**Sommaire**

**I) Délibérations du Comité de Direction**

**DL n°1 à DL n°5 Séance du 23 Avril 2021**

**II) Arrêtés**

**2021/007**

**2021/008**

# **I) Délibérations du Comité de Direction**

**Délibérations du Comité de Direction**

**= DL n° 1 à DL n° 5**

**Séance du 23 Avril 2021**

## **II) Arrêtés**

(Séance du 23 Avril 2021)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 15  
Suffrages Exprimés : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**01- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08032021**

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en**  
**Préfecture le :** Le 23 Avril 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire  
**06/05/2021** Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD.

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoit d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRy, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Jean LAUZE, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Jean MULLER, Christine PASCAL et Aline VILLARD,

Pour approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2021 présidée par Robert MENARD, Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoit d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN, Fabrice SOLANS

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT (Distanciel), Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRy, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants et personnalité qualifiée

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Le Président Robert MENARD accueille les membres répartis en présentiel et en visioconférence (1). Le quorum étant atteint, la séance commence à 14h00.

Le président demande à Jean-Jacques MICOUD, nouveau directeur de l'Office de Tourisme de se présenter aux membres du Comité de Direction. JJ MICOUD retrace sa carrière professionnelle en tant que directeur de plusieurs offices de tourisme situés sur le territoire français.

### **1/ Approbation du compte rendu de la séance du 18/12/2020**

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

Le président indique que les questions à venir (de la question 2 à 10) concernent les comptes de gestion, les comptes administratifs et les affectations de résultat des trois budgets de l'Office de Tourisme pour l'année 2020.

Il rappelle que l'ensemble de ces dossiers ont été validés par le trésorier payeur Joel Hingray et qu'il s'agit de valider administrativement les résultats financiers.

Il indique que la présentation de ces résultats est visible sur les pièces annexes qui ont été transmises aux membres du Comité de Direction.

### **2/ Adoption du compte de gestion du budget principal 2020**

A l'appui des documents de présentation le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte de gestion du budget principal 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

### **3/ Adoption du compte administratif du budget principal 2020**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte administratif du budget principal 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

### **4/ Affectation des résultats de l'exercice du budget principal 2020**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'affectation des résultats de l'exercice du budget principal 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

### **5/ Adoption du compte de gestion du budget annexe Fonseranes 2020**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte de gestion du budget annexe Fonseranes pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

### **6/ Adoption du compte administratif du budget annexe Fonseranes 2020**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte administratif du budget annexe Fonseranes pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

### **7/ Affectation des résultats du budget annexe Fonseranes 2020**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte administratif du budget annexe Fonseranes pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

**8/ Adoption du compte de gestion du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte de gestion du budget annexe Fonseranes pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

**9/ Adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

**10/ Affectation des résultats du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée**

A l'appui des documents de présentation, le Président demande aux membres du comité de direction de voter pour l'adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée pour l'année 2020

Délibération approuvée à l'unanimité

Le Président souhaite intervenir sur les résultats financiers présentés sur l'ensemble des trois budgets.

Il rappelle que la Covid a impacté l'activité économique de notre territoire et que la saison touristique a forcément

été affectée. Il souligne que dans cette année particulière marquée par la crise sanitaire, l'Office de Tourisme a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 500 000 €, délibérée au conseil communautaire de décembre, visant à prendre en charge son déficit prévisionnel lié à la perte de recettes pour ses activités commerciales.

Le montant annoncé de + 496 000 Euros au titre de l'année 2020 pour l'ensemble des trois budgets est plutôt une bonne nouvelle et s'avère beaucoup moins catastrophique que ce qui avait été annoncé. A ce sujet, le président

souligne que la subvention exceptionnelle de 500 000 € sera réaffectée sur le budget de l'Agglo.

Il se félicite également du montant annoncé pour la taxe de séjour au titre de 2020 à hauteur de 968 000€.

JJ MICOUD indique que la fréquentation au titre du mois d'août a été plutôt positive et qu'il s'agissait essentiellement d'une clientèle de proximité. Dans ce contexte, il y a eu une utilisation des lits marchands plutôt faible en raison de la venue d'une clientèle régionale.

Jean-Guy AMAT souscrit à tout ce qui s'est dit mais s'étonne du montant annoncé pour la taxe de séjour, car les

campings ont perdu environ 20 % de leurs recettes. La raison avancée à ce maintien de la taxe de séjour est liée au fait que les locations ont plutôt bien fonctionné au détriment des campings.

Florence TAILLADE souhaite faire remarquer qu'un travail de fonds a été réalisé par les équipes pour le recouvrement

de la taxe de séjour et que + de 80 000 € ont été recouverts au titre des années antérieures.

**11/ Vote du budget principal 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée**

En préambule de la présentation du budget principal, JJ MICOUD souhaite souligner la prudence qui a été observée sur la masse salariale et notamment le recours aux recrutements saisonniers, qui est passé de 70 à 50



mois pour la saison 2021. Il indique également que le poste occupé par le directeur adjoint ne serait pas remplacé, ce qui est une économie importante au niveau de la masse salariale.

Il indique le projet de budget primitif principal s'élève à 3 047 103 € pour la section fonctionnement et à 286 454,30 € pour la section d'investissement.

Il souligne que ce budget a été construit en limitant les charges générales, mais qu'il tient compte cependant de la mise en œuvre de la maison de site des Orpellières. A ce titre, un travail est en cours de réalisation sur la boutique et la recherche de produits identitaires de qualité.

Il présente également la tenue d'une fête du vin en 2021 portée par la Ville de Béziers, en partenariat avec l'OT, Cette fête du vin devrait se dérouler dans les arènes de Béziers et associera les restaurateurs de la Ville.

Quelques indications sont apportées sur les recettes et notamment le montant de 1 050 000 € budgétés au titre de la taxe de séjour pour l'exercice 2021.

Florence TAILLADE souhaite intervenir sur le retrait des 500 000 € du budget de l'OT.

Elle rappelle que depuis quelques années maintenant, le montant de la subvention de fonctionnement ne cesse de baisser et qu'elle est restée sur le même niveau en 2019 et en 2020, soit 1 104 000 €. Le montant proposé par le président à hauteur de 768 000 € lui paraît plutôt bas. En cette période plutôt difficile économiquement, elle s'étonne du désinvestissement de la collectivité envers l'Office de Tourisme. Elle est également dubitative sur les questions qui suivent et qui font référence aux ouvertures de ligne de trésorerie.

Le Président souhaite répondre à Florence TAILLADE en lui signalant que la subvention exceptionnelle de 500 000 € qui avait été accordée n'a pas été dépensée par l'Office de Tourisme. Le Président rappelle que des lignes de trésorerie ont également été ouvertes à l'Agglo et que cette pratique n'est pas une nouveauté. Le Président tient à souligner qu'il soutient l'Office de Tourisme car l'économie touristique a une très grande importance pour lui et son équipe.

Il procède au vote du budget principal de l'Office de Tourisme et note l'abstention de Florence TAILLADE sur cette question.

Délibération approuvée à la majorité moins une abstention

### **12/ Vote du budget annexe Fonseranes 2021**

Le projet de budget annexe Fonseranes 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section est le suivant :

- Section de fonctionnement : 507 198,66 euros
- Section d'investissement : 73 000,00 euros
- 

Le Président procède au vote du budget annexe Fonseranes 2021 et note l'abstention de Florence TAILLADE sur cette question.

Délibération approuvée à la majorité moins une abstention

### **13/ Vote du budget annexe Les Ports Béziers Méditerranée 2021**

Le projet de budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section, est le suivant :

- Section de fonctionnement : 940 426,40 euros
- Section d'investissement : 203 916,76 euros

Le Président procède au vote du budget annexe Les Ports Béziers Méditerranée 2021. Florence TAILLADE signale qu'elle souhaite voter ce budget sans s'abstenir, en raison du caractère commercial du budget.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **14/ Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal**

En raison de la crise sanitaire inédite qui a des impacts très significatifs sur les recettes commerciales de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, le budget principal de l'OT, et le budget annexe de Fonseranes sont impactés.

Compte tenu des incertitudes sur l'activité 2021 qui perdureront encore de longs mois, et afin de sécuriser les capacités de l'Office de Tourisme à honorer les prestataires et les paies mensuelles, il est donc proposé de contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond de 300 000 Euros sur le budget principal de l'OT.

Le Président procède au vote de l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal et note l'abstention de Florence TAILLADE sur cette question.

Délibération approuvée à la majorité moins une abstention

#### **15 / Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget annexe Fonseranes**

En raison de la crise sanitaire inédite qui a des impacts très significatifs sur les recettes commerciales de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, le budget principal de l'OT, et le budget annexe de Fonseranes sont impactés.

Compte tenu des incertitudes sur l'activité 2021 qui perdureront encore de longs mois, et afin de sécuriser les capacités de l'Office de Tourisme à honorer les prestataires et les paies mensuelles, il est donc proposé de contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond de 100 000 Euros sur le budget annexe de Fonseranes.

Le Président procède au vote de l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget annexe Fonseranes et note l'abstention de Florence TAILLADE sur cette question.

Délibération approuvée à la majorité moins une abstention

#### **16 / Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget principal**

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget principal de l'Office de Tourisme de Béziers Méditerranée approuvé par la délibération n°11, la réalisation d'un programme d'investissements de 220 000 € TTC est prévue.

Ce programme intègre la signalisation et les circuits rando pédestre pour 100 000 €, un nouveau site Web pour 40 000 €, un « selfie XXL » pour 18 000 €, des équipements pour le site des Orpellières pour 15 000 €, ainsi que d'autres équipements et aménagements de locaux pour 47 000 €.

Le financement de la signalisation et des circuits de randonnée pédestre sont abondés par une subvention d'investissement de 100 000 € versée par l'Agglo.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **17 / Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Fonseranes**

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe de Fonseranes approuvé par la délibération n°12, la réalisation d'un programme d'investissements de 66 000 € Hors Taxes est prévue.

Ce programme intègre l'acquisition d'une voiturette pour 21 000 € HT, le système de pompage des eaux du canal pour économiser sur l'arrosage du site pour 20 000 € HT, la plantation de végétaux pour 20 000 € HT, et divers petits équipements pour 5 000 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **18 / Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe les Ports Béziers Méditerranée**

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe des Ports approuvé par la délibération n°13, la réalisation d'un programme d'investissements de 127 500 € Hors Taxes est prévue.

Ce programme intègre la mise à niveau de la station d'avitaillement pour 50 500 € HT, l'acquisition de deux barques sur les deux sites portuaires pour 48 000 HT, la dalle de la zone de carénage sur le Port de Sérignan pour 15 000 € HT, la réfection des cinq bornes réseaux pour 5 000 € HT, le mobilier de la nouvelle capitainerie du port de Valras pour 4 000 € HT, et divers petits équipements pour 5 000 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **19 / Attribution du marché nettoyage et d'entretien des locaux de l'Office de Tourisme**

Le marché de nettoyage des bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée arrive à son terme au 31 mars 2021.

Il s'agit du nettoyage des bureaux d'information touristique de :

- \* Béziers Centre Historique,
- \* Béziers Fonseranes,
- \* Béziers Bureaux administratifs,
- \* Valras-Plage Centre station,
- \* Villeneuve-les-Béziers Gabarre Canal du Midi,

L'Office de Tourisme ayant repris la gestion des ports Béziers Méditerranée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le nettoyage des locaux des ports est également prévu dans le cahier des charges ainsi que la vitrerie.

En vertu de l'article R 2122 – 8 du code de la commande publique, visant à répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et pour lequel un marché peut être passé sans publicité, ni mise en

concurrence préalable, l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée a cependant sollicité 3 sociétés pour la réalisation de cette prestation de nettoyage : Axena propreté, G'net, Aïgo, en respect avec les règles de la transparence de la commande publique.

Sur la base des éléments chiffrés communiqués par la société G'net, la proposition d'un montant de 34 372,44 € HT correspondant à l'ensemble de la prestation décrite ci-dessus est soumise à la validation des membres du Comité de Direction.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **20 / Demande de soutien financier dans le cadre de l'évènementiel touristique**

Suite au renouvellement pour l'année 2021 du soutien de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée à des manifestations susceptibles d'encourager les retombées économiques et touristiques sur le territoire communautaire, hors de la saison estivale (juillet et août), une association a transmis sa demande de soutien financier.

Il s'agit de l'association CULTURE BULLE : pour l'organisation du 26<sup>ème</sup> festival de la Bande Dessinée à Sérignan (du 21 au 23 Mai 2021 ) pour un montant de 5000 Euros. La demande de soutien financier est soumise à l'approbation du comité de direction.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **21 / Demande de soutien financier dans le cadre de l'évènementiel touristique**

Lors des séances précédentes du Comité de Direction, les membres ont validé unanimement les démarches suivantes pour 2021 :

1. La réalisation d'une nouvelle programmation événementielle pour l'animation du site de Fonseranes. Pour rappel, la programmation événementielle à Fonseranes prend un nouveau virage en 2021 avec une stratégie d'animation basée sur des grands événements en lieu et place des traditionnelles petites animations.

Il s'agit de mettre en place 12 événements (1 en juin, 4 en juillet, 4 en août, 1 en octobre, 1 en novembre) soit autant d'expériences (culturelles, gourmandes, sportives), s'adressant à la fois à un public local et touristique et susceptible de contribuer au dynamisme du territoire, avec des « moments forts et fédérateurs » autour de la culture locale (occitane), mais aussi le savoir-faire de nos vignerons (oenotourisme). Sans oublier la volonté de rassembler un public familial notamment sur des nouvelles thématiques (sports urbains) dédiées à un public plus jeune.

2. Le renouvellement d'une nouvelle édition de nos rendez-vous oenotouristiques, éléments clés de promotion du savoir-faire de nos vignerons.

Pour rappel, ce cycle événementiel composé des « Jeudis de Béziers », des « Mardis de la Mer » mais aussi du Festi'vin (dans le cadre du Fascinant Weekend) est prévu sur 20 dates de juin à octobre et doit permettre aux vignerons du territoire labellisés « Vignobles et Découvertes » (année 2021 de reconduction du Label) de promouvoir leur production en circuit court auprès des habitants et des touristes.

Le maintien de ces résultats engendre dorénavant un coût d'organisation et de communication qui nécessite le concours de l'ensemble des collectivités concernées pour maintenir le niveau de service aux vignerons et d'accueil des visiteurs.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **22 / Délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au directeur de l'Office de Tourisme**

Le président indique qu'il s'agit de valider la délégation de signature du directeur pour l'ensemble des actes administratifs, juridiques et financiers pris au sein de l'Office de Tourisme. L'ensemble des actes soumis à délégation de signature sont listés dans la délibération citée en objet.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **23 / Présentation du plan d'actions pour la promotion 2021**

JJ MICOUD prend la parole pour présenter le plan d'actions pour la promotion 2021.

Il indique que trois axes de communication ont été choisis :

\* Le canal du Midi : porte d'entrée de la destination, notamment vers le site de Fonseranes et le Centre Ville de Béziers

\* Le site des Orpellières : valoriser ce site naturel remarquable et son environnement qui ont une forte valeur ajoutée

\* Organiser des événements de qualité pour rendre notre destination vivante et attractive

L'ambition pour le territoire est d'être présent sur les six mois de l'année et vivre la destination Béziers Méditerranée différemment. Il faut fidéliser la clientèle et notamment la faire revenir sur les ailes de saison pour générer des retombées économiques. Cet engouement pour le territoire doit passer par une campagne axée sur la notoriété.

Robert MENARD abonde en rappelant l'organisation de la fête du Vin. Cette fête du vin sera réalisée dans le même esprit que la fête de la bière en partenariat avec les restaurateurs.

JJ AMAT souhaite alerter sur le niveau des jauges prévues pour recevoir du public. Il faut vraiment rester dans la cohérence, pour ne pas avoir à recevoir un public trop nombreux dans le cadre de nos futurs événements festifs.

Il estime que le degré de confiance des consommateurs et des clients sera plutôt un frein. Nous devons absolument être présents pour les réassurer, dans la souplesse et l'adaptation car les Français sont très « échaudés » par cette période sanitaire compliquée.

Bertrand GELLY évoque la tenue des Jeudis de Béziers et des mardis de Valras-Plage. Il s'interroge sur le repositionnement géographique des mardis à Valras-Plage.

Florence TAILLADE répond qu'une relocalisation est en cours de réflexion, mais qu'il faudra que cette nouvelle implantation soit compatible avec la situation sanitaire et les mesures barrières. Une implantation en direction du port est à l'étude.

JJ MICOUD continue la présentation du plan de promotion en confirmant que l'objectif de la campagne est de rassurer la clientèle post Covid, d'humaniser l'accueil et de conforter le conseil éclairé. Les dispositifs prévus s'appuieront sur l'affichage, la présence digitale, les réseaux sociaux, et les insertions presse.

Une déclinaison de photos représentatives du territoire (acropole, mer, écluses, arrière-pays, domaine viticole)

sera également diffusée auprès des grandes villes de proximité et clientèles connues comme Lyon, Grenoble, Toulouse, Clermont-Ferrand, et Paris. Ces photos mettront en scène des conseillers en séjour avec un message d'invitation et un moyen de contact direct.

Dans la continuité des opérations partagées avec l'ADT, et pour une optimisation des coûts plus efficace, la mise à disposition du système d'information touristique permettra d'acquérir et de qualifier des prospects, la promotion de lignes aériennes à destination de Béziers et du territoire, l'accueil de journalistes et d'influenceurs, l'organisation de campagnes sponsorisées par les réseaux sociaux.

JJ MICOUD rappelle les chiffres qu'il faut avoir en tête pour le portage des actions de communication :

60 000 € pour les opérations de promotion en partenariat avec l'ADT et le CRT

200 000 dédiés à la production et l'impression de nos brochures, flyers, documents de communication

200 000 € pour l'achat d'espaces publicitaires

JJ AMAT martèle qu'il faut s'appuyer sur les socioprofessionnels pour communiquer l'information portée par l'OT.

A son sens, en terme d'animations, il faut privilégier les événements hebdomadaires, et surtout bien identifier les « mauvaises expériences » : prestataires, restaurateurs et acteurs économiques « défaillants ».

JJ MICOUD abonde en indiquant qu'il faut créer du temps et du lien à la fois avec la clientèle, mais aussi avec nos prestataires touristiques : les apéros pontons aux ports Béziers Méditerranée, les petits déjeuners de l'OT.

Robert MENARD insiste sur la faiblesse des budgets votés en terme de communication. Pour compenser ce manque de budget, il faut optimiser les campagnes de communication en les reprenant systématiquement sur les réseaux sociaux. C'est une caisse de résonance importante pour une structure comme l'OT.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, le président Robert Ménard remercie les membres du Comité de Direction et lève la séance à 16 Heures.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le compte rendu de la séance du Comité de Direction du 8 Mars 2021,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

(Séance du 23 Avril 2021)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 15  
Suffrages Exprimés : 11  
Pour : 10  
Contre : 1  
Abstention : 0

**2- DEPART DU DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME ET NOMINATION A TITRE TEMPORAIRE D'UNE DIRECTRICE PAR INTERIM**

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en  
Préfecture le :  
06/05/2021**

Etaient présents :  
Collège des élus titulaires  
Benoît d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants  
Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires  
Frédéric LACAS, Jacques DUPIN

Collège des élus suppléants  
Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires  
Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRÉY, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants  
Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires  
Pierre CALMEL, Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants  
Vincent GUIRAUD, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Jean LAUZE, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Jean MULLER, Christine PASCAL et Aline VILLARD,

Le directeur de l'Office de Tourisme Communautaire de Béziers Méditerranée en exercice depuis le 25 Janvier 2021 a quitté ses fonctions pendant sa période d'essai.

A ce titre, de manière à pouvoir assurer le fonctionnement administratif, financier et opérationnel de l'Office de tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, il convient de procéder à la nomination temporaire d'une directrice,  
le temps de procéder au recrutement d'un nouveau directeur de manière pérenne.

En s'appuyant sur l'article R 133-12 et L 133- 6 du Code du Tourisme, il est proposé de recruter Madame Aline VILLARD dans le cadre d'une mise à disposition pour le compte de l'Office de Tourisme de manière temporaire, pour une durée maximale de six mois et dans le cadre d'une activité partielle pour 50 % de son temps de travail.

La quotité de travail fléchée à 50 % permettra à Madame Aline VILLARD d'assurer les missions administratives normalement dévolues au poste de directeur d'un EPIC. La fonction d'ordonnateur lui sera automatiquement  
attribuée comme c'est le cas dans le cadre d'un Établissement Public Industriel et Commercial.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la nomination à titre temporaire de Madame Aline VILLARD en tant que directrice par intérim de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés.

-----

**(Séance du 23 Avril 2021)**

Nombre de Conseillers  
en exercice :13  
Présents :15  
Suffrages Exprimés :11  
Pour :10  
Contre : 1  
Abstention :0

**3- PRESENTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en**  
**Préfecture le :**  
**06/05/2021**

Le 23 Avril 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD.

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoît d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRV, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAL, Jean LAUZE, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Jean MULLER, Christine PASCAL et Aline VILLARD,

Il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée. Cette tâche s'effectue dans le cadre du budget prévisionnel imparti. Le tableau des emplois qui en résulte est soumis au Comité de Direction afin que celui-ci en prenne acte.

Le tableau des emplois prévisionnel pour l'année 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire s'établit donc comme suit :

POLE	FONCTION	ECHOLON	REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	DIRECTEUR	---	TEMPS PARTIEL 50 %	Agent statutaire mis à disposition
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	RESPONSABLE RH – VIE STATUTAIRE	---	100 %	Agent statutaire mis à disposition
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET RH	1,3	100 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	RESPONSABLE FINANCES – PAIE – TAXE DE SEJOUR	2,3	100 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	CORRESPONDANT FINANCIER	1,2	TEMPS PARTIEL 50 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Administration-Finances – RH – Taxe de séjour	AGENT COMPTABLE	2,1	100 %	Droit privé sous convention collective

Pôle Qualité	RESPONSABLE QUALITE	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	RESPONSABLE POLE	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	REFERENT BIT CENTRE HISTORIQUE/CONSEILLERE EN SEJOUR	2,2	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	1,2	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	1,2	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	REFERENTE BIT VALRAS PLAGE/CONSEILLERE EN SEJOUR	2,1	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	2,2	TEMPS PARTIEL 90%	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	REFERENTE BIT VILLENEUVE LES BEZIERS/SERIGNAN/	2,1	100 %	Droit privé sous convention collective



	CONSEILLERE EN SEJOUR			
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	---	100%	Agent statutaire mis à disposition
Pôle Accueil/Relation clients	REFERENTE BIT FONSERANES / CONSEILLER EN SEJOUR	2,3	100 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	2,2	100 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Accueil/Relation clients	CONSEILLER EN SEJOUR	1,2	TEMPS PARTIEL 80 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Digital/Promotion/Contenus	RESPONSABLE DE POLE	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Digital/Promotion/Contenus	WEBMASTER	2,1	100 %	Droit privé sous convention collective
Pôle Digital/Promotion/Contenus	CHARGEES DES EDITIONS ET PROMOTION	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Digital/Promotion/Contenus	CHARGEES BASE DE DONNEES TOURISTIQUES/CRM	2,1	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Développement et commercialisation	RESPONSABLE DE POLE	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Développement et commercialisation	CHARGEES DES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS	2,2	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Développement et commercialisation	CHARGEES DE MISSION PATRIMOINE	2,2	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle Développement et commercialisation	CHARGE DE PROMOTION ET DES RELATIONS PRESSE *	3,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle animation de réseaux et événementiel	RESPONSABLE DE POLE	2,3	100%	Droit privé sous convention collective
Pôle animation de réseaux et événementiel	CHARGEES DU PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS	---	TEMPS PARTIEL 80 %	Agent statutaire mis à disposition
Pôle animation de réseaux et	CHARGE DE MISSION EVENEMENTIEL	---	100%	Agent contractuel mis à disposition

événementiel				
Pôle gestion des équipements et nouveaux périmètres				
Grand site de France Canal du Midi et Grand site d'Occitanie	CHARGEES DE MISSION INGÉNIERIE TOURISTIQUE	---	100 %	Agent statutaire mis à disposition
Pôle Technique	RESPONSABLE TECHNIQUE	2,3	100,00%	Droit privé sous convention collective
Pôle Technique	AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	1,3	100,00%	Droit privé sous convention collective
Pôle Technique	AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	2,1	100,00%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	MAITRE DE PORT SERIGNAN	---	100%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	MAITRE DE PORT VALRAS PLAGE	---	100 %	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	---	100%	Agent statutaire mise à disposition
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	50%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100%	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100 %	Droit privé sous convention collective
Ports Béziers Méditerranée	AGENT PORTUAIRE	---	100%	Droit privé sous convention collective

\* Agent en cours d'invalidité

Il est à noter que le tableau des emplois prévisionnel fait état de 43 postes (dont 41 ETP) en raison de l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2020 des agents portuaires au sein de la structure de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée ;

Le tableau des emplois intègre :

- la mise à disposition d'un poste de chargée de mission ingénierie touristique au 01/01/2021 à temps complet
- la suppression du poste de directeur adjoint au 01/02/2021
- la création d'un poste d'assistante administrative et RH à temps complet au 09/03/2021
- la mise à disposition d'un poste de directeur par intérim à temps partiel à compter du 26/04/2021
- la prise en compte dans l'effectif d'un poste de chargé de promotion et des relations presse pour un agent en cours d'invalidité

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la modification du tableau des emplois au 26 Avril 2021
- D'autoriser le Président et le directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés.

---

**(Séance du 23 Avril 2021)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 15  
Suffrages Exprimés : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**4- ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, ET LA POSE DE LA SIGNALISATION  
TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS  
MEDITERRANEE**

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en  
Préfecture le :  
06/05/2021**

Le 23 Avril 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD.

Étaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoît d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Étaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRÉY, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Jean LAUZE, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

L'Office de tourisme est chargé de mettre en place la signalisation touristique sur le territoire de Béziers Méditerranée. Ce programme est conçu en fonction des demandes des communes et des prestataires touristiques. Il est donc nécessaire d'actualiser et d'entretenir cette signalisation tout au long de l'année.

Une consultation pour un accord-cadre de fournitures courantes et de services de fourniture, pose, entretien et maintenance de la signalisation touristique de l'agglomération a été lancée, avec un montant minimum et un montant maximum. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Dans le cadre de cette procédure, un envoi de la consultation a été réalisé auprès de 3 entreprises :

- LACROIX SIGNALISATION (44 000),

- MIC-SIGNALOC (63 000),

- SIGNAUX GIROD SUD (34 000) .

- Date d'envoi de la consultation : le 13 avril 2021,

- Date et heure limites de réception des offres : le 23 avril 2021 à 12h.

Dans le cadre de cette consultation, une seule réponse a été reçue dans les délais impartis. La candidature est portée par l'entreprise : SIGNAUX GIROD SUD (34 670 BAILLARGUES).

Pour rappel, seul le Comité de Direction est souverain en ce qui concerne l'attribution des marchés publics ouverts par l'office de tourisme. En conséquence, les membres sont appelés à délibérer concernant cette mise en concurrence simple.

Il convient de noter que le dossier a été jugé recevable, les pièces demandées ayant été fournies correctement.

S'agissant d'effectuer l'analyse du contenu des offres afin de déterminer le lauréat de ce marché, il sera considéré que l'offre la mieux disante est celle qui comptabilise le plus de points après addition du calcul pour la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%).

Sur la base de ces éléments, et après analyse du dossier, les conditions tarifaires et méthodologiques de l'entreprise SIGNAUX GIROD présentent un rapport/qualité prix optimal au regard des conditions économiques actuelles.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le choix de la société SIGNAUX GIROD pour un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 38 000 € H.T dans le cadre du marché fourniture, pose actualisation, entretien et maintenance de la signalisation touristique, pour une durée d' (1) un an, à compter de sa notification,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

-----

**(Séance du 23 Avril 2021)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 15  
Suffrages Exprimés : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**5- LISTE DES DECISIONS A LA SIGNATURE DU DIRECTEUR**

Mesdames, Messieurs,  
Le 23 Avril 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD.

**Reçu en  
Préfecture le :  
06/05/2021**

Etaient présents :  
Collège des élus titulaires  
Benoit d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants  
Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires  
Frédéric LACAS, Jacques DUPIN

Collège des élus suppléants  
Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires  
Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSENOT, Patrick OLRVY, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants  
Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires  
Pierre CALMEL Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAL, Jean LAUZE, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Il s'agit de prendre acte des décisions mises à la signature du directeur :

N° 01/2021 : Versement indemnité de responsabilité régie Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

N° 02/2021 : Attribution marché élaboration gamme produits boutique Orpellières

N° 03/2021 : Attribution marché mission assistance signalisation touristique

N° 04/2021 : Versement indemnité de responsabilité dans le cadre de la régie des ports Béziers Méditerranée

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte des décisions mises à la signature du directeur,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

## **II) Arrêts**

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Reçu en préfecture  
le 06/05/2021

**OBJET : NOMINATION DE MADAME ALINE VILLARD AU POSTE DE DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE**

Le Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°192 du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2020 reçue en sous-Préfecture le 21 Septembre 2020 portant désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et adoptant ses statuts,

VU le procès verbal de l'élection du Président et des vice-présidents du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers portant Monsieur Robert MENARD au poste de Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, délibération N° 2 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée du 14/10/2020 reçue en préfecture le 27/10/2020,

VU l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,  
validés en séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2020,

VU la délibération n°2 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée en date du 23 Avril 2021 reçue en préfecture le

désignant sa directrice par intérim,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer par intérim la directrice de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire,

**ARRETE**

### **ARTICLE 1 – NOMINATION**

Madame Aline VILLARD est nommée au poste de Directrice par intérim de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

à compter du 26 Avril 2021 sur un temps de travail hebdomadaire de 50 %;

**ARTICLE 2** – Le service en charge de la vie statutaire de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis en préfecture dans le cadre du contrôle de légalité,
- publié au recueil des actes administratifs de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
- notifié à l'intéressé.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,  
le 23 Avril 2021



## ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Reçu en préfecture  
le 06/05/2021

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME ALINE VILLARD,  
DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
BEZIERS MEDITERRANEE**

Le Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°192 du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2020 reçue en sous-Préfecture le 21 Septembre 2020 portant désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et adoptant ses statuts,

VU le procès verbal de l'élection du Président et des vice-présidents du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers portant Monsieur Robert MENARD au poste de Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, délibération N° 2 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée du 14/10/2020 reçue en préfecture le 27/10/2020,

VU l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,  
validés en séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2020,

VU la délibération n°2 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée en date du 23 Avril 2021 reçue en préfecture le  
désignant sa directrice par intérim,

VU l'arrêté N° 2021/0007 du 23 Avril 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée nommant Madame Aline VILLARD au poste de Directrice par intérim de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

### ARRETE

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA DELEGATION DE SIGNATURE**

Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation pour une durée maximum de six mois de signature est donnée à Madame Aline VILLARD, Directrice par intérim de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, pour les documents et les pièces ci-après indiquées :

- \* correspondances et documents nécessaires à l'exécution des décisions du Président et du Comité de Direction,
- \* convocations sauf pour les réunions du Comité de Direction,
- \* actes d'engagement des dépenses prévues au budget principal et budgets annexes,
- \* délivrance des expéditions du registre des délibérations, des décisions et des arrêtés,
- \* certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- \* certification du caractère exécutoire des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,
- \* tout document afférent à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- \* les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes émis en exécution du budget principal et des budgets annexes de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

**ARTICLE 2 – MODALITES D'APPLICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE**

Tout document signé par Madame Aline VILLARD dans le cadre de sa présente délégation de signature seront signés :

«Pour le Président par délégation  
Madame Aline VILLARD, Directrice par intérim de l'Office  
de Tourisme  
Communautaire Béziers Méditerranée »

**ARTICLE 3- EXECUTION**

Le service en charge de la vie statutaire de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis en préfecture dans le cadre du contrôle de légalité,
- publié au recueil des actes administratifs de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
- notifié à l'intéressé.

## INDEX

### Délibérations :

DL1- Approbation du compte rendu de la séance du 08/03/2021 .....	043
DL2-Départ du directeur de l'Office de Tourisme et nomination à titre temporaire d'une directrice par intérim	051
DL3- Présentation du tableau des emplois .....	052
DL4- Attribution du marché pour la fourniture et la pose de la signalisation touristique sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée .....	056
DL5- Liste des décisions à la signature du directeur .....	058

### Arrêtés :

2021/0007 : Relatif à la nomination de Mme A.VILLARD au poste de directrice de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée .....	060
2021/0008 : Relatif à la délégation de signature de Mme A.VILLARD en tant que directrice par intérim de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée.....	062

